

## ORDRE DU JOUR

### 1 - MODIFICATION DU RÉGIME INDEMNITAIRE DES FONCTIONNAIRES DU CADRE D'EMPLOI DE LA POLICE MUNICIPALE :

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité ;

§ ADOPTE le régime indemnitaire tel que proposé.

### III – FINANCES:

### 2 - COMPTES DE GESTION 2008 - VILLE ET SERVICE « EAU – ASSAINISSEMENT » :

LE CONSEIL MUNICIPAL, à la majorité et 6 abstentions (M. André BLANCHARD, Mme Christine DESCAMPS, M. Michel VELA, Mme Patricia LHUILLIER, Mme Clotilde GUERIN-CLAUDE et M. Damien PERNET) ;

§ ARRÊTE les comptes de gestion 2008 de la Ville et du Service Eau – Assainissement, tels qu'ils sont présentés par le comptable et constate leur conformité par rapport aux écritures enregistrées dans la comptabilité de l'ordonnateur.

#### Compte de Gestion « VILLE »

	Résultat Clôture 2007	Part affectée à L'investissement Exercice 2008	Résultat de l'exercice 2008	Résultat de clôture de 2008
Investissement	-14 008.25€		483 642.24€	469 633.99€
Fonctionnement	531 972.76€	531 972.76€	666 640.08€	666 640.08€
TOTAL	517 964.51€	531 972.76€	1 150 282.32€	1 136 274.07 €

#### Compte de Gestion « EAU-ASSAINISSEMENT »

	Résultat Clôture 2007	Part affectée à L'investissement Exercice 2008	Résultat de l'exercice 2008	Résultat de clôture de 2008
Investissement	287 093.49 €		45 172.71€	332 266.20 €
Exploitation	233 835.87 €	233 835.87 €	127 226.08 €	127 226.08 €
TOTAL	520 929.36 €	233 835.87€	172 398.79 €	459 492.28 €

### 3 - ADOPTION DES COMPTES ADMINISTRATIFS - VILLE ET SERVICE « EAU – ASSAINISSEMENT » EXERCICE 2008 :

COMPTE VILLE	Dépenses	Recettes	Déficit	Excédent
--------------	----------	----------	---------	----------

Section d'Investissement	2 737 630.00 €	3 207 263.99€		469 633.99 €
Section de Fonctionnement	6 250 608.51€	6 917 248.59 €		666 640.08€

Pour le service EAU & ASSAINISSEMENT, l'excédent de fonctionnement d'un montant 127 226.08€ a été affecté provisoirement à la section d'investissement.

SERVICE EAU & ASSAINISSEMENT	Dépenses	Recettes	Déficit	Excédent
Section d'Investissement	622 848.88 €	955 115.08€		332 266.20€
Section d'Exploitation	166 181.84 €	293 407.92 €		127 226.08 €

Pour le Compte Administratif 2008 de la Ville :

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à la majorité et 6 abstentions (M. André BLANCHARD, Mme Christine DESCAMPS, M. Michel VELA, Mme Patricia LHUILLIER, Mme Clotilde GUERIN-CLAUDE et M. Damien PERNET) ;

- § CONSTATE au budget VILLE, un excédent en Investissement de 469 633.99€, un excédent de Fonctionnement de 666 640.08€ et décide d'affecter définitivement l'excédent de fonctionnement comme suit :
  - 166 640.88€ à la section de fonctionnement
  - 500 000.00€ à la section d'investissement.
- § APPROUVE le Compte Administratif 2008 de la VILLE, arrêté aux sommes précitées.
- § APPROUVE l'état des subventions -présenté page 32 et 33- versées aux Associations et DECIDE de procéder à l'annulation de la subvention versée au profit de l'association « Fédération du Conseil de Parents d'Elèves du Collège » pour un montant de 80.00 €.
- § PREND ACTE des actions de formation des élus financées par la Commune, au titre de 2008, présentées à la page 36 du CA 2008.

Pour le Compte Administratif 2008 du Service EAU et ASSAINISSEMENT,

LE CONSEIL MUNICIPAL, à la majorité et 6 abstentions (M. André BLANCHARD, Mme Christine DESCAMPS, M. Michel VELA, Mme Patricia LHUILLIER, Mme Clotilde GUERIN-CLAUDE et M. Damien PERNET) ;

- § AFFECTE définitivement le résultat d'exploitation du service EAU et ASSAINISSEMENT en Investissement pour un montant de 127 226.08 €.
- § APPROUVE le Compte Administratif 2008 du service EAU et ASSAINISSEMENT, arrêté aux sommes précitées.

Il est précisé que Madame le Maire s'est retirée de la séance au moment du vote du compte administratif ville et eau assainissement et n'a pas pris part à celui-ci.

#### 4 - BILAN DE LIQUIDATION DE LA ZONE D'ACTIVITÉ « LA PRAIRIE » AVEC AMÉNAGEMENT 77 :

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité ;

§ PREND acte de l'achèvement de la mission confiée à «AMENAGEMENT 77 ».

§ APPROUVE le bilan de liquidation et constate un excédent de 148 476€ qui sera versé à la Ville, sur présentation d'un titre de recettes.

#### 5 - FONDS DE SOLIDARITÉ DES COMMUNES DE LA RÉGION D'ILE-DE-France - ANNÉE 2008 :

LE CONSEIL MUNICIPAL, à la majorité et 6 abstentions (M. André BLANCHARD, Mme Christine DESCAMPS, M. Michel VELA, Mme Patricia LHUILLIER, Mme Clotilde GUERIN-CLAUDE et M. Damien PERNET) ;

- APPROUVE le rapport.

#### 6 - PRÉEMPTION DANS LE PÉRIMÈTRE DES ESPACES NATURELS SENSIBLES -CONVENTION FINANCIÈRE AVEC L'AGENCE DES ESPACES VERTS DE LA RÉGION ILE-DE FRANCE :

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité ;

§ AUTORISE Madame Le Maire à signer la convention d'aide financière avec l'Agence des Espaces Verts de la Région Ile de France, afin de bénéficier d'une subvention d'un montant de 13 307 €.

#### 7 - SUBVENTION ALIMENTATION EAU POTABLE DU CONSEIL GÉNÉRAL : PRISE EN COMPTE DES ÉCO-CONDITIONS :

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité ;

- i PREND acte de cet exposé.
- i DÉCIDE la mise en place du protocole de réduction d'usage des produits phytosanitaires sur les espaces communaux.
- i S'ENGAGE à fournir annuellement au département les données sur ces pratiques.
- i RAPPELLE que la commune est concernée par la mise en place d'une politique d'optimisation du fonctionnement du réseau d'eau potable communal dans le cadre d'une action engagée par le syndicat SIAEP Marne et Morin.

#### 8 -FONDS DE SOLIDARITÉ LOGEMENT 2009 :

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité ;

- AUTORISE Madame le Maire à signer la convention 2009 relative au Fonds de Solidarité Logement avec le Conseil Général de Seine et Marne.
- DIT que les crédits sont prévus au BP 2009.

#### **9 - PROLONGATION DES CONTRATS D'AFFERMAGE DES RÉSEAUX EAU ET ASSAINISSEMENT :**

LE CONSEIL MUNICIPAL, à la majorité et 6 abstentions (M. André BLANCHARD, Mme Christine DESCAMPS, M. Michel VELA, Mme Patricia LHUILLIER, Mme Clotilde GUERIN-CLAUDE et M. Damien PERNET) ;

- i DÉCIDE de proroger d'un mois maximum les contrats d'affermage des services EAU et ASSAINISSEMENT,
- i AUTORISE Madame le Maire à signer les avenants aux dits contrats.

#### **IV- ADMINISTRATION GÉNÉRALE :**

#### **10 – MODIFICATION DES INDEMNITÉS DE FONCTIONS DES ÉLUS :**

(Délibération portant modifications des délibérations n°2008-03-04

LE CONSEIL MUNICIPAL, ouï les explications de Madame le Maire, à la majorité et 12 abstentions (M. Daniel DAMIS, Mme Marie-Claire FANICHET, Mme Sylvie BRAILLON, Mme Evelyne LESAUNIER, M. Bernard PAPIN, Mme Claudine RICHARD, M. André BLANCHARD, Mme Christine DESCAMPS, M. Michel VELA, Mme Patricia LHUILLIER, Mme Clotilde GUERIN-CLAUDE et M. Damien PERNET) ;

- § DÉCIDE de fixer à 22 % de l'indice brut 1015, le taux de l'indemnité allouée aux sept adjoints, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2009.
- § DÉCIDE d'interrompre le versement de l'indemnité de fonction d'un montant de 320,20 € brut mensuel allouée aux Conseillers Municipaux délégués désignés dans la délibération n°2008-03-05 du 15 mars 2008, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2009.
- § DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2009.

#### **11 - CONVENTION D'ASSISTANCE ET DE CONSEIL AVEC LA SCP ARENTS-TENNEC :**

LE CONSEIL MUNICIPAL, à la majorité et 6 abstentions (M. André BLANCHARD, Mme Christine DESCAMPS, M. Michel VELA, Mme Patricia LHUILLIER, Mme Clotilde GUERIN-CLAUDE et M. Damien PERNET) ;

- i AUTORISE Madame le Maire à signer une convention d'assistance et de Conseil avec la SCP ARENTS TRENNEC, société d'avocats inter-barreaux dont le siège social est situé 53 rue de la Crèche BP 17, 77 107 Meaux Cedex.

12 - CONSTITUTION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDE PUBLIQUE POUR LA COLLECTE SÉLECTIVE DES RECYCLABLES, DU VERRE ET LA FOURNITURE DE CONTENEURS - ANNÉES 2010 à 2012 :

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité ;

☐ Approuve la convention de groupement de commandes pour la collecte sélective des recyclables, du verre et la fourniture de conteneurs pour les trois années, 2010 à 2012 ;

☐ Autorise le Maire à signer la convention constitutive du groupement ;

☐ Autorise le Maire à signer tous actes aux effets ci-dessus.

13 - DÉSIGNATION D'UN MEMBRE TITULAIRE ET D'UN SUPPLEANT À LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES (CAO) DU GROUPEMENT DE COMMANDE POUR LE MARCHÉ DE COLLECTE SÉLECTIVE DES RECYCLABLES, DU VERRE ET LA FOURNITURE DE CONTENEURS - ANNÉES 2010 à 2012 :

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité ;

i DÉCIDE :

☐ de procéder à l'élection d'un membre titulaire et d'un membre suppléant de la CAO du groupement.

i SONT ÉLUS, à l'unanimité :

☐ Membre délégué titulaire : M. Jacques COCHARD ;

☐ Membre délégué suppléant : M. Damien PERNET.

14 - MARCHÉ DE COLLECTE SÉLECTIVE DES RECYCLABLES, DU VERRE ET LA FOURNITURE DE CONTENEURS – ANNÉES 2010 à 2012 :

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité ;

F AUTORISE le groupement de communes du Pays Créçois, représenté par sa Présidente, Patricia LEMOINE, à :

\* lancer la procédure telle que :

1- Contexte et description des besoins :

Il s'agit d'un Appel d'Offres Ouvert en application des articles 57 à 59 du Code des Marchés Publics pour la collecte sélective des recyclables, du verre et la fourniture de conteneurs pour les trois années 2010 à 2012.

2- Estimation financière annuelle pour la Commune :

Lot 1 : collecte sélective des recyclables :	78.000 € TTC
Lot 2 : collecte du verre :	5.000 € TTC
Lot 3 : fourniture de conteneurs :	5.500 € TTC

F AUTORISE le Maire à :

\* exécuter le marché :

- n Notification du marché
- n Acceptation des organismes de garantie
- n Agrément des conditions de paiement des sous-traitants

\* signer le marché aux vues des conclusions que rendra la commission d'appel d'offre et tous actes aux effets ci-dessus.

#### 15 - DÉROGATION AU REPOS DOMINICAL POUR LE MAGASIN STYLECO :

LE CONSEIL MUNICIPAL, à la majorité et 6 voix contre (M. André BLANCHARD, Mme Christine DESCAMPS, M. Michel VELA, Mme Patricia LHUILLIER, Mme Clotilde GUERIN-CLAUDE et M. Damien PERNET) ;

§ EMET un avis favorable à la demande de dérogation au repos dominical du personnel salarié du magasin STYLECO (ouverture du magasin le dimanche matin de 10h00 à 13h00).

#### V- SCOLAIRE - PERISCOLAIRE :

#### 16 - NOUVEAUX TARIFS DE LA RESTAURATION SCOLAIRE :

LE CONSEIL MUNICIPAL, à la majorité et 6 voix contre (M. André BLANCHARD, Mme Christine DESCAMPS, M. Michel VELA, Mme Patricia LHUILLIER, Mme Clotilde GUERIN-CLAUDE et M. Damien PERNET) ;

§ DÉCIDE d'augmenter les tarifs de la restauration scolaire.

§ DÉCIDE d'adopter la grille tarifaire, ci-dessous, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2009 :

RESTAURATION SCOLAIRE	TARIF NORMAL Plus de 200 € d'impôt Par an	TARIF RÉDUIT Moins de 200 € d'impôt Par an	TARIF « Non Esblygeois »
-----------------------	---	--	-----------------------------

	3.68 €	3.03 €	6.62 €
--	--------	--------	--------

## 17 - NOUVEAUX TARIFS DE L'ACCUEIL DE LOISIRS :

LE CONSEIL MUNICIPAL, à la majorité et 5 voix contre (M. André BLANCHARD, Mme Christine DESCAMPS, M. Michel VELA, Mme Patricia LHUILLIER et Mme Clotilde GUERIN-CLAUDE) ;

§ DÉCIDE d'augmenter les tarifs de l'Accueil de Loisirs.

§ DÉCIDE d'adopter les grilles tarifaires ci-dessous, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2009 :

	1 Enfant*	2 Enfants*	3 Enfants et +*
< OU = à 12 000 € / an	6.20 €	6.05 €	5.80 €
+ de 12 000 € à 15 000 € / an	7.70 €	7.30 €	6.95 €
+ de 15 000 € à 18 000 € / an	9.25 €	9.00 €	8.55 €
+ de 18 000 € à 22 000 € / an	10.45 €	9.85 €	9.30 €
+ de 22 000 € à 27 000 € / an	10.95 €	10.60 €	10.05 €
+ de 27 000 € à 33 000 € / an	11.65 €	11.05 €	10.50 €
+ de 33 000 € à 41 000 € / an	12.25 €	11.85 €	11.20 €
+ de 41 000 € à 50 000 € / an	13.30 €	12.70 €	12.15 €
+ de 50 000 € / an	15.60 €	14.95 €	14.30 €
Non Esblygeois	19.50 €		

\* Nombre d'enfants figurant sur l'avis d'imposition

ACCUEIL MATIN	1.50 €
ACCUEIL SOIR	1.90 €

Il est précisé que Monsieur Damien PERNET n'a pas pris part au vote.

## VI - VIE ASSOCIATIVE :

### 18 - ADHÉSION DE LA VILLE D'ESBLY A L'ANDES (Association Nationale des Elus en charge du Sport) :

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité ;

- AUTORISE Madame le Maire à souscrire l'adhésion à l'association de l'ANDES et s'engage à verser la cotisation d'un montant de 205 € T.T.C. par mandat administratif.
- DESIGNER Monsieur Jean-Marc BOULARAND, Adjoint au Maire délégué aux Sports et à la Vie Associative, à représenter la Ville d'ESBLY auprès de l'association de l'ANDES.

### 19 - DEMANDE DE SUBVENTION - TRAVAUX DE REMPLACEMENT DE L'ENSEMBLE DES VITRES DU GYMNASSE DE LA VILLE D'ESBLY :

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité ;

- § S'ENGAGE à mettre à disposition gracieuse l'ensemble des équipements sportifs de la collectivité au profit des collégiens pour permettre la pratique de l'E.P.S. (hors piscine et complexe aquatique) ;
- § AUTORISE Madame le Maire à signer la convention tripartite ad hoc.

### 20 - DEMANDE DE SUBVENTION - TRAVAUX DE RÉNOVATION DU TERRAIN DE FOOTBALL STABILISÉ AU STADE D'ESBLY :

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité ;

§ Approuve l'avant-projet présenté. ci-dessus, ainsi que son plan de financement.

#### Plan de financement

#### Dépenses :

Nature des Travaux	Montant HT	TVA	Montant TTC
• Travaux d'infrastructure	27 000.00 €	19.6%	32 292.00 €
• Travaux de remise en état de la chape	28 000.00 €	19.6%	33 488.00 €
• Réalisation de fentes de suintements	12 012.00 €	19.6%	14 366.35 €
• Travaux de drainage	37 377.00 €	19.6%	44 702.89 €
• Travaux de terrassement	30 000.00 €	19.6%	35 880.00 €
<b>Total</b>	134 389.00 €	19.6%	160 729.24 €

#### Recettes :

Moyens Financiers	Taux	Montant HT
• Subvention Conseil Général (Plafonnée à 93 000 €)	50%	93 000 €
• Autofinancement		41 389 €
<b>Total</b>		134 389 €

- § Sollicite une subvention auprès du Conseil Général de Seine et Marne au titre des équipements d'accompagnement de collège (au taux de 50 % du montant total hors taxe des travaux envisagés).
- § Dit que le montant des travaux restant à la charge de la commune sera inscrit au BP 2010.
- § S'engage:
- ü A inscrire au budget de la collectivité le concours financier qui restera à sa charge ;
  - ü D'ouvrir l'équipement à toutes les catégories d'usagers (individuels et groupements) ;
  - ü D'informer le Département de tout projet relatif à l'inauguration de cet équipement ;
  - ü A affecter les locaux aux activités pour lesquelles ils ont été prévus lors de l'attribution de la subvention ;
  - ü A prendre les dispositions nécessaires pour assurer l'entretien et le gardiennage de ces installations ;
  - ü A réaliser les travaux dans un délai de trois ans à compter de la date de la notification de subvention ;
  - ü De ne pas commencer les travaux avant d'avoir reçu la notification de subvention.
  - ü De mettre à disposition gracieuse l'ensemble des équipements sportifs de la collectivité au profit des collégiens pour permettre la pratique de l'E.P.S (hors piscine et complexe aquatique), et de signer la convention tripartite ad hoc (disposition valable uniquement pour les collectivités accueillant au moins un collège sur leur territoire)
- j Autorise Madame le Maire à signer toutes les pièces afférentes à cette subvention.

## **VII – DÉCISIONS DU MAIRE :**

### **21 - DÉCISIONS PRISES EN VERTU DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES :**

(Décisions n°2009-02 à n°2009-06)

Madame le Maire rend compte au Conseil Municipal des décisions prises en vertu de cette délégation.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- PREND acte des décisions suivantes :

ü Décision du Maire n° 2009-02 du 25 mai 2009 :

- Signature d'une convention avec l'association ÉCLAT VERT relative au séjour organisé par l'Accueil de Loisirs à la Ferme de la Borne Vitrop (Villers-sur-Fère) du lundi 24 au vendredi 28 août 2009 pour des enfants d'âge maternel.

Ü Décision du Maire n° 2009-03 du 25 mai 2009 :

- Signature d'une convention avec la Ligue de l'Enseignement de la Dordogne relative au séjour organisé par l'Accueil de Loisirs au centre Volca-Sancy (Murat-Le-Quaire) du lundi 24 au lundi 31 août 2009 pour des enfants d'âge élémentaire.

Ü Décision du Maire n° 2009-04 du 25 mai 2009 :

- Signature d'un contrat avec le centre « Les Chardons Bleus » relatif au séjour organisé par l'Accueil de Loisirs à Brignogan-Plages du samedi 4 au samedi 11 juillet 2009 pour des enfants d'âge élémentaire.

Ü Décision du Maire n° 2009-05 du 27 mai 2009 :

- Organisation d'un séjour au camping « la Plage des Settons » situé à Montsauche-les-Settons du 18 au 25 juillet 2009 pour les adolescents (11 à 15 ans) de l'Espace Jeunesse.

Ü Décision du Maire n° 2009-06 du 28 mai 2009 :

- Signature d'une convention avec l'Association Départementale des Pupilles de l'Enseignement Public de Seine-et-Marne (PEP 77) relative au séjour organisé par l'Accueil de Loisirs au centre de St Martin de Brehal, du lundi 13 au vendredi 17 juillet 2009 pour des enfants d'âge maternel.